

Section 3 – Viande ovine

Il est recommandé de commencer par lire la méthode générale de l'Observatoire décrite dans le Chapitre 1.

1. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN FILIÈRE VIANDE OVINE

Production :

Le cheptel ovin français était de 6,7 millions de têtes en 2025, dont 3,4 millions de brebis allaitantes et 1,5 million de brebis laitières, ce qui place la France au quatrième rang européen. Avec des variations interannuelles assez irrégulières qui s'inscrivent dans une tendance longue à la baisse, les abattages d'agneaux de boucherie ont diminué de 47 % en tonnage entre 2000 et 2025.

Importations :

Une **spécificité de la filière ovine française**, avec des implications importantes pour le modèle de l'Observatoire, est le **poids élevé des importations dans la consommation**. En 2025, la production de viande ovine des élevages français s'élève à environ 66 200 tec pour une consommation intérieure de 137 200 tec. Ainsi, les importations de viande ovine, de 80 900 tec¹ assurent près de 60 % de la consommation. Les volumes importés proviennent principalement du Royaume-Uni, en second lieu de l'Irlande, puis de manière moindre, d'Espagne et de Nouvelle-Zélande.

Consommation :

Une **deuxième particularité de la filière** est la **part encore importante du commerce de détail spécialisé** : en 2025, 23 % des volumes d'achats en viande ovine non surgelée sont effectués en boucherie contre 54 % en GMS hors « EDMP »² (Worldpanel by Numertor).

La consommation de viande ovine ne représente que 5 % de celle de l'ensemble des viandes fraîches (hors volailles et charcuterie) ; elle porte principalement sur la **viande d'agneau (90 %), non surgelée** (le surgelé représente environ 2 % des ventes au détail en valeur comme en volume). La **saisonnalité de la consommation** est très marquée : le total des achats de viande ovine fraîche tous circuits confondus dans le **mois de Pâques** s'élève à plus de 4 900 tonnes en 2025, alors qu'il est entre 2 000 à 3 500 tonnes le reste de l'année.

Plus de 30 % des achats concernent le gigot frais, par opposition au gigot surgelé, qui est quant à lui généralement importé. Les autres pièces à griller ou rôtir (côtelettes, épaules...) représentent 50 % des achats en frais. La **consommation** approchée par bilan (production + importations – exportations) s'inscrit dans une **tendance à la baisse** : elle a reculé de 51 % depuis 2000, passant de 278 000 à 137 200 tec en 2025.

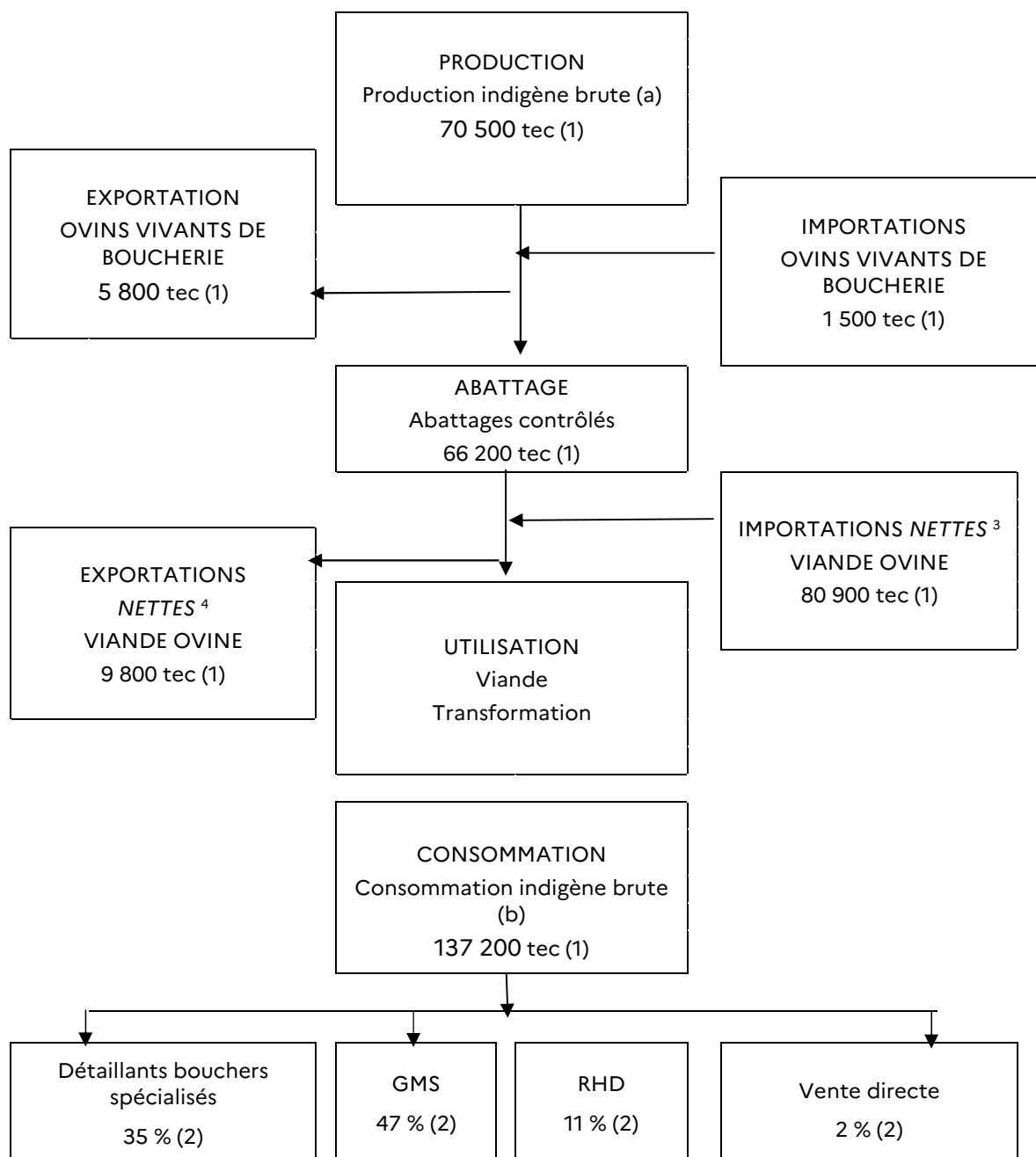
Par ailleurs, la **restauration hors foyer représente 11 % de la consommation** de viande ovine, dont 63 % en restauration commerciale et 37 % en restauration collective (Institut de l'élevage, « Où va l'agneau ? » 2024).

¹Corrigées des réexportations liées au Brexit, donc résultat de l'opération suivante : importations françaises toutes origines – estimation des réexportations liées au Brexit.

²« Enseignes à Dominante Marque Propre », auparavant désigné par « hard-discount » ou maxi-discompteurs, qui pèsent assez peu dans l'offre de viande ovine (environ 3 %).

Schéma 11

Bilan des flux dans la filière viande ovine en 2025



(a) la production indigène brute d'animaux vivants du pays est obtenue par calcul à partir des abattages augmentés des exportations et diminués des importations totales d'animaux vivants. Elle s'exprime en têtes ou en tonnes équivalent carcasse. Elle diffère de la PIC (production indigène contrôlée) par un redressement appliqué aux abattages contrôlés pour tenir compte de l'ensemble des animaux abattus y compris hors abattoirs (autoconsommation, ventes directes...). Elle s'oppose à la « production nette » de viande qui correspond aux abattages et peut inclure des animaux non « indigènes » importés vivants pour être abattus.

(b) consommation indigène brute (CIB) : la consommation indigène brute de viande est obtenue par calcul à partir des abattages, augmentés des importations et diminués des exportations totales de viandes (yc. produits à base de viandes, charcuteries, graisses). C'est une consommation apparente mesurée par bilan.

Source : (1) Agreste (SSP) ; données en ligne/[conjoncture animaux de boucherie](#)

(2) : Institut de l'élevage / GEB « Où va l'agneau ? », 2024

³ Résultat de l'opération : importations françaises toutes origines – estimation des réexportations liées au Brexit.

⁴ Résultat de l'opération : exportations françaises toutes destinations – estimation des réexportations liées au Brexit.

2. DONNÉES ET MÉTHODES SPÉCIFIQUES DE LA DÉCOMPOSITION DES PRIX AU DÉTAIL DANS LA FILIÈRE VIANDE OVINE

2.1. Une représentation simplifiée de la formation du prix au détail en GMS du « panier » de viande ovine fraîche et surgelée

Compte-tenu :

- du **poids important des importations** (Graphique 81), essentiellement sous forme de viandes fraîches, réfrigérées ou congelées à l'état de carcasses ou de pièces, et marginalement sous forme d'animaux vivants, notamment dans l'approvisionnement des GMS ;
- de l'**absence de données de prix** sortie abattage-découpe des différents articles de viande fraîche issus du traitement des animaux « *indigènes* » et importés ;
- de la quasi-**absence d'achat de viande ovine surgelée en GMS** relevé par Worldpanel by Numerator depuis 2016.

La représentation adoptée, très schématique, de la composition du prix au détail de la viande ovine en GMS, en matière première et marges brutes est la suivante :

- la ressource à l'amont du circuit est composite et comprend les **produits de l'élevage français** (agneaux, principalement, et animaux de réforme), les **animaux vifs importés** (pour une part relativement limitée) et les **viandes importées** (part importante). Pour calculer la part importée de cette ressource à l'amont, on inclut uniquement les viandes importées *fraîches ou réfrigérées*. On suppose, **faute d'informations plus précises**, que la structure composite de cette ressource (domestique et importée) correspond à celle des ventes en GMS en viande fraîche, ce qui permet de comparer le prix moyen des ventes en GMS avec le prix moyen de la ressource ;
- les animaux vifs, indigènes et importés, sont traités par l'industrie d'abattage-découpe ;
- aux produits qui en sont issus viennent s'adjoindre les viandes importées pour l'approvisionnement des GMS. Faute de données de prix sortie abattage-découpe, on ne peut pas estimer d'indicateur de marge brute de ce maillon ;
- seul l'indicateur de « *marge brute agrégée aval* » peut donc être suivi, exprimé en par kg équivalent de viande ovine⁵. Il comprend les valeurs ajoutées à la matière première (animaux « *indigènes* » et importés, importations de viande) par l'industrie, le commerce en gros en viande et la distribution en GMS.

Le **produit suivi au détail est un « panier » de morceaux de viande fraîche** (côtelettes, gigots, morceaux à braiser ou à bouillir...). Sa composition présente des **variations saisonnières** et des tendances de long terme. Les **variations saisonnières sont volontairement figées**, quelle que soit l'année, et correspondent à celles qui sont observées au cours de la dernière année (

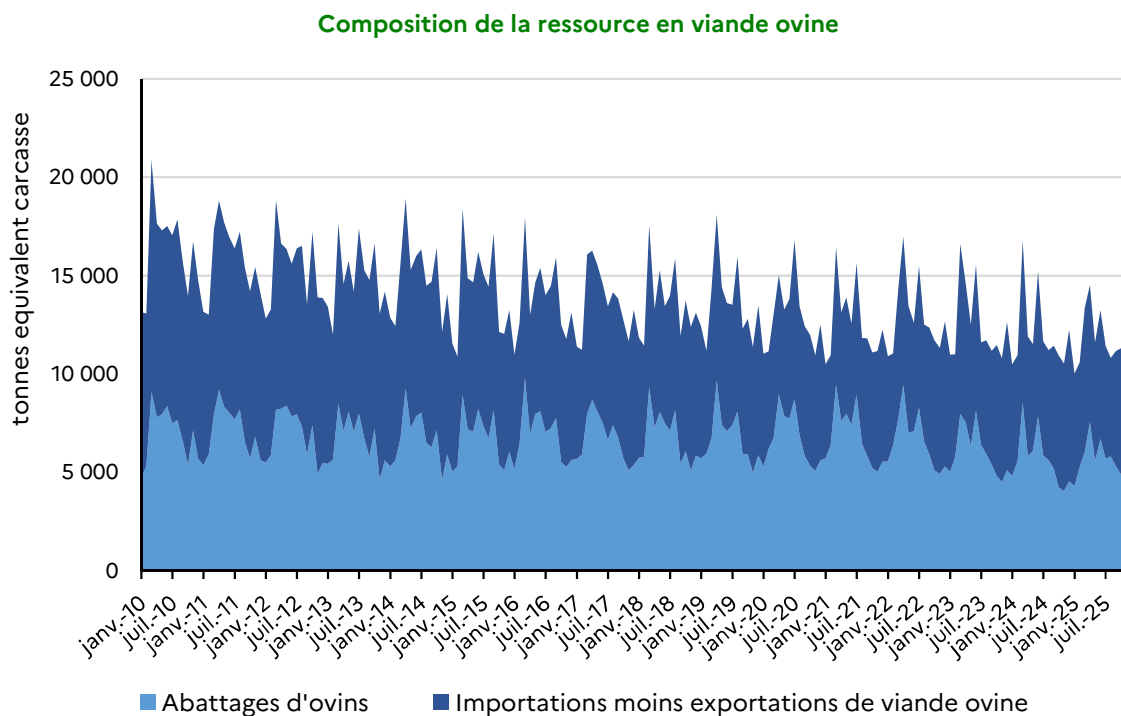
Graphique 82) : le **prix moyen du « panier » varie donc uniquement sous l'effet des variations de prix** de ses composants et sous l'effet des variations saisonnières de sa composition du panier, mais **pas sous l'effet des modifications de cette saisonnalité**.

La **valorisation des coproduits** de la carcasse (abats, notamment) devrait être prise en compte et diminuer le coût matière première pour l'industrie en cas de valorisation positive, ou

⁵ Rappel : afin de tenir compte du rendement en viande de la carcasse, les valeurs de tous les produits aux différents stades de la filière doivent être exprimées dans la même unité, soit le kg de carcasse (option retenue ici), ou bien le kg de viande telle que vendue au détail. Le rendement de carcasse ovine en viande est estimé en moyenne à 80 %. Le passage des valeurs par kg équivalent carcasse aux valeurs par kg de viande « sans os » se fait en divisant les premières par 0,8. Faute de données précises, les pertes de matière autres que celles liées au rendement de la carcasse en viande, tant dans l'industrie qu'en GMS (freinte, démarque inconnue, élimination pour dépassement de date limite de consommation, déchets de coupe au détail, ...) sont prises en compte forfaitairement par un taux global de 95 %.

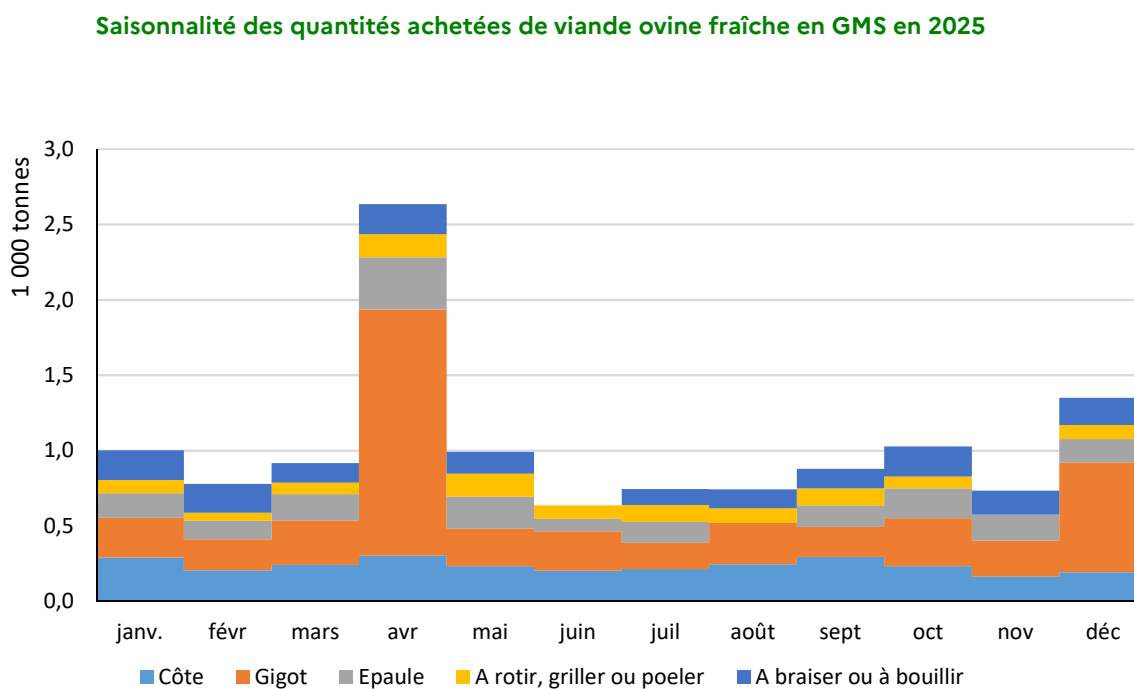
l'augmenter dans le cas contraire. **Faute de données précises**, cet élément n'est pas intégré. Le coût de la matière première par kilogramme de viande au détail s'en trouve vraisemblablement majoré.

Graphique 81



Source : OFPM d'après SSP et Eurostat

Graphique 82



Source: OFPM d'après Worldpanel by Numerator

2.2. Les sources de données de prix utilisées

Stade entrée abattoir :

Le prix moyen des carcasses entrée-abattoir issues des élevages français provient des cotations régionales des ovins de boucherie entrée-abattoir, établies par FranceAgriMer, qui est calculé à partir de ces données un « **prix moyen pondéré des agneaux de boucherie** », agréant donc les cours de différentes catégories d'agneaux dans diverses régions. Cette donnée constitue la **principale référence nationale utilisable en filière ovine** par l'Observatoire comme prix « à la production »⁶.

Importations :

Les valeurs et volumes, et donc le prix moyen des **animaux importés**, sont fournis par les **statistiques douanières**.

Les valeurs et les volumes, et donc le prix moyen de la **viande ovine importée** (fraîche ou réfrigérée sous forme de carcasses ou de pièces), sont fournis par la même source.

Stade détail :

Le prix moyen de vente au détail **en GMS** (hypermarchés et supermarchés, hors maxi discompteur) des viandes ovines fraîches, hors surgelés, abats et viandes élaborées, est fourni par Worldpanel by Numerator. Il s'agit d'un prix moyen pondéré par les quantités achetées.

Comme mentionné plus haut, le prix considéré est celui d'un **panier de composition saisonnière** fixée sur celle de la dernière année étudiée.

3. DÉCOMPOSITION EN MATIÈRE PREMIÈRE ET MARGES BRUTES DES PRIX AU DÉTAIL EN GMS DE LA VIANDE OVINE

Compte-tenu de la méthode retenue, la composante « *matière première* » du prix au détail d'un kg de viande ovine est constituée de trois parties :

- la matière première provenant de l'élevage domestique ;
- la matière première importée en vif ;
- la matière première importée sous forme de carcasses, découpes, pièces fraîches ou réfrigérées.

Depuis 2007, la part de la matière première dans la décomposition du prix au détail est supérieure à celle de la marge brute agrégée de l'aval (graphiques 84 et 85).

En 2025, le **prix moyen au détail du panier de morceaux de viande ovine** a enregistré sa plus forte augmentation au cours des dix dernières années. Il a atteint 18,92 €/kg, en augmentation de 8,8 % (+ 1,52 €/kg) par rapport à 2024. Cette évolution reflète un renchérissement des marges brutes de l'ensemble des maillons de la filière.

En amont, le coût de la matière première globale (domestique et importée) a progressé de 65 centimes /kg par rapport à 2024. Cette hausse est plus marquée pour la matière première nationale (+ 54 cts/kg) que pour la matière première importée. Plusieurs facteurs expliquent cette évolution.

⁶ Comme vu précédemment, il ne s'agit pas nécessairement du prix rémunérant l'éleveur, les activités commerciales en amont de l'abattoir sont également créatrices de valeur dans la filière.

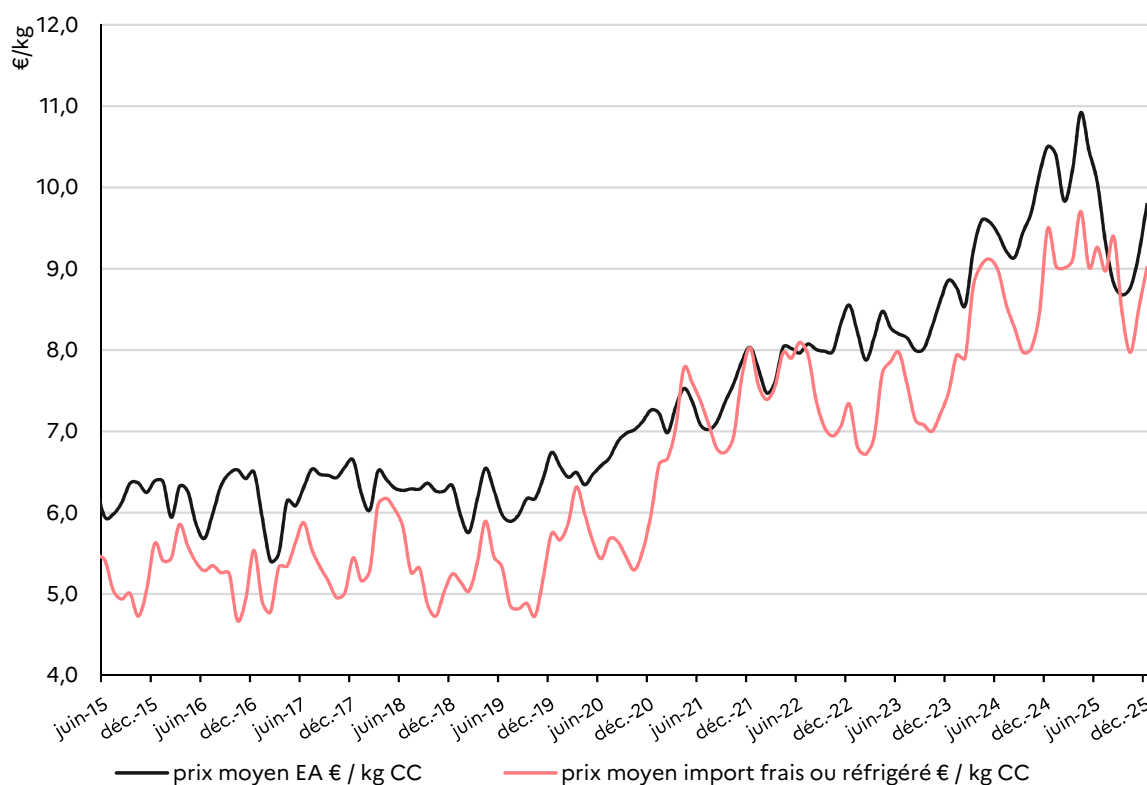
D'une part, le prix entrée abattoir de l'agneau français a nettement augmenté (9,70 €/kg, + 3 % vs 2024, graphique 83) en raison d'une offre réduite : l'émergence de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) à la fin de 2024, a engendré une hausse notable de la mortalité et des avortements chez les femelles reproductrices, réduisant par conséquent les naissances d'agneaux (- 4,2 %) et donc la production de viande ovine (- 2,9 %) en 2025. Cette contraction de l'offre a soutenu les prix à la production qui ont atteint des niveaux records en 2025, dépassant le cap des 11 €/kg, particulièrement au premier semestre, au moment des fêtes (Ramadan et Pâques). D'autre part, la baisse de la production a été moins prononcée que celle des importations (- 6,7 %) et que la diminution de la consommation (- 5,4 %). Ceci s'est traduit, en 2025, par une augmentation de la part de la matière première française dans les achats de viande ovine.

Parallèlement, le coût de la viande importée dans le panier de viande ovine vendu au détail a également augmenté (+ 11 cts/kg par rapport à 2024). Les importations de viande ovine fraîche ont en effet augmenté en valeur (+ 4,8 %), tandis qu'elles diminuaient en volume (- 6,7 %) par rapport à 2024, conséquence de la raréfaction de l'offre chez les principaux fournisseurs, notamment le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande. La part des importations de viande ovine dans la consommation a ainsi diminué, passant de 59,7 % en 2024 à 58,9 % en 2025.

Enfin, après avoir diminué en 2024, **l'indicateur de marge brute industrie-distribution** augmente de 79 cts/kg en 2025. Cette progression est comparable à celle enregistrée en 2022, année marquée par une forte inflation. L'augmentation du coût de la matière première et de l'indicateur de marge brute agrégée aval contribuent ainsi tous les deux à la forte hausse du prix au détail.

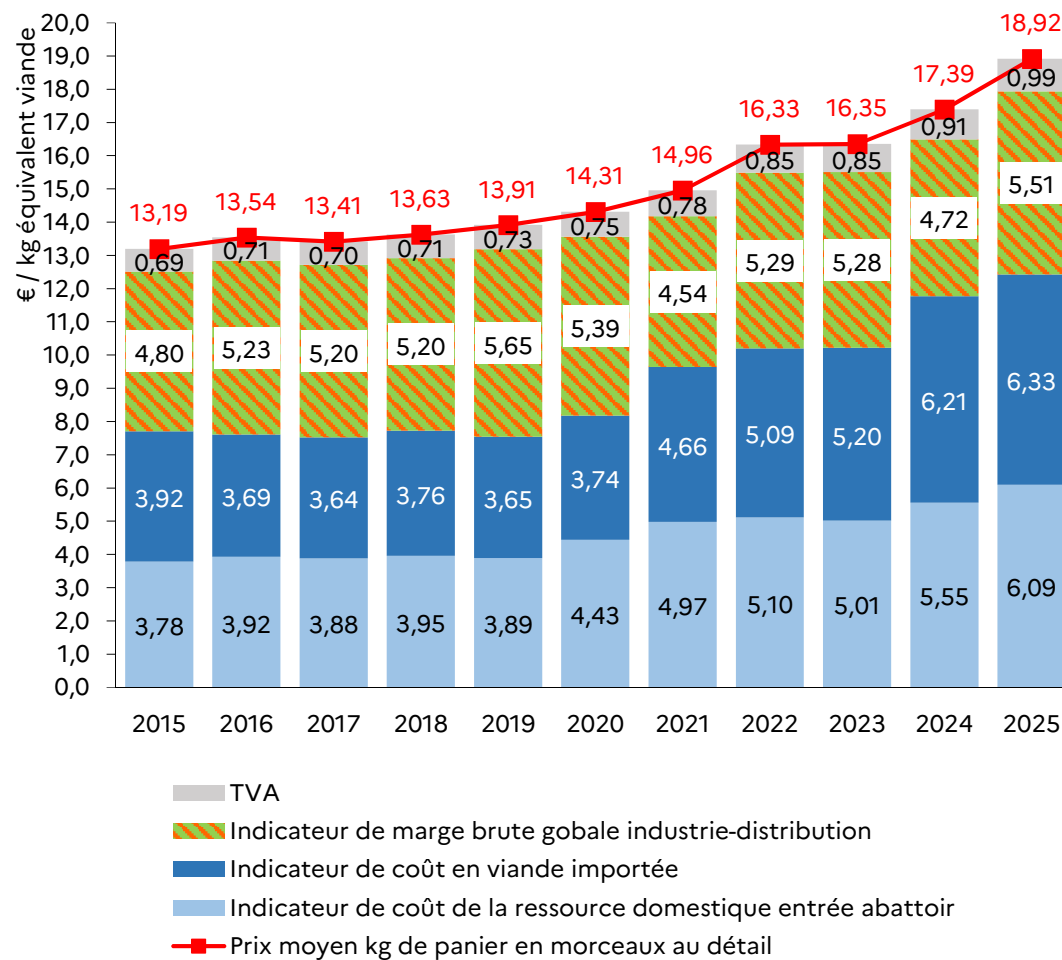
Graphique 83

Prix entrée-abattoir (EA) des agneaux et prix à l'importation des viandes ovines



Source : OFPM d'après FranceAgriMer, douane française

Graphique 84

Composition du prix moyen annuel au détail en GMS de la viande ovine fraîche

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Eurostat, SSP et Worldpanel by Numerator

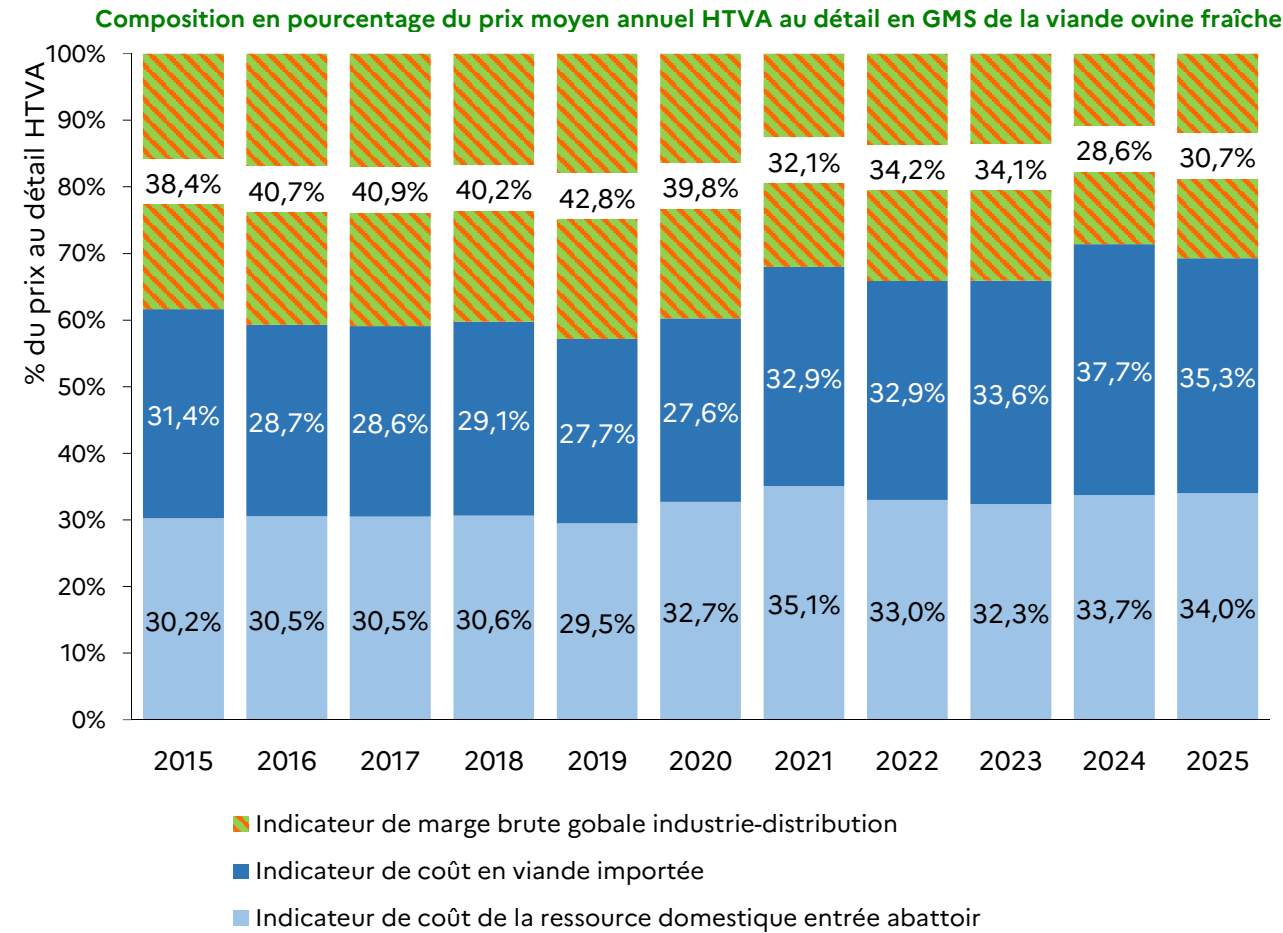
Points d'attention :

- Faute de source de prix de vente industriel, la marge brute en aval est agrégée abattage-découpe et GMS ;
- Les importations représentent plus de la moitié de la consommation.

Lecture :

- Le coût de la matière première a de nouveau augmenté en 2025, atteignant son plus haut niveau sur la période 2017 – 2025 ;
- Une reconstitution importante des marges brutes de l'aval est observée en 2025 ;
- Le prix au détail a connu une hausse plus forte que celle observée en 2022, année de forte inflation alimentaire et générale.

Graphique 85



Points d'attention :

- Faute de source de prix de vente industriel, la marge brute en aval est agrégée abattage-découpe et GMS ;
- Les importations représentent plus de la moitié de la consommation.

Lecture :

- Le coût de la matière première a de nouveau augmenté en 2025 atteignant son plus haut niveau sur la période 2017 – 2025 ;
- Une reconstitution importante des marges brutes de l'aval est observée en 2025 (+ 2,1 points de pourcentage).

Sources : OFPM d'après FranceAgriMer, Eurostat, SSP et Worldpanel by Numerator

4. COMPTE DE RÉSULTAT DES EXPLOITATIONS SPÉCIALISÉES D'ÉLEVAGE OVIN VIANDE ET COÛT DE PRODUCTION DES OVINS VIANDE EN ÉLEVAGE

4.1. Compte de résultat des exploitations d'élevage spécialisées en production de viande ovine

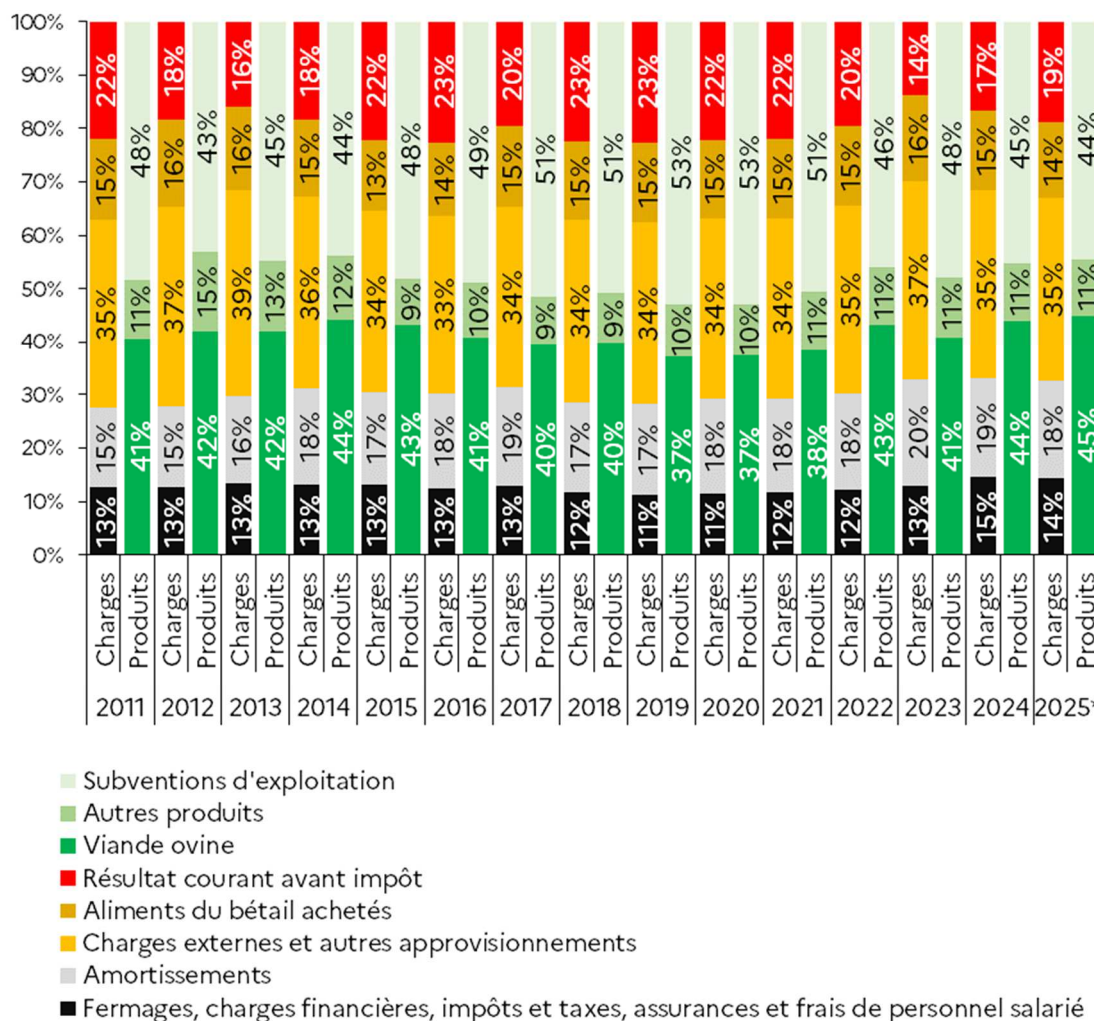
Sur la période 2010 - 2024, l'échantillon des exploitations d'élevage spécialisées en production de viande ovine issu du Rica est constitué de 137 à 198 unités. Cet échantillon, une fois extrapolé, représente selon les années de 3 898 à 8 363 exploitations spécialisées. En 2024, l'échantillon est de 198 unités, soit 8304 exploitations une fois extrapolé. Pour cet ensemble, la production d'ovins viande constitue plus de 82 % de la production de l'exercice, nette des achats d'animaux.

En 2024, le produit viande ovine et les autres produits sont en hausse, respectivement de + 12 % et de + 2 %. Les subventions d'exploitation, quant à elles, sont en légère diminution (- 1 % par rapport à 2023). Les charges courantes restent stables (+ 1 %). Ainsi, le résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salariée augmente de manière importante (+ 27 %) en 2024, après avoir fortement diminué en 2023 (- 31 %). Il demeure néanmoins relativement peu élevé : 19 100 € par unité de travail annuel non salariée.

Les résultats 2025 sont simulés : l'IPPAP ovins 2025 (Insee) est appliqué au produit viande ovine 2024 pour calculer la valeur de ce produit en 2025 ; l'IPAMPA ovins viande (Idele) est utilisé pour simuler le prix de l'aliment du bétail d'une part et des charges externes et autres approvisionnements d'autre part. Les autres charges et produits sont maintenus au niveau de 2024. Cette méthode ne tient donc pas compte de l'adaptation de la conduite des exploitations au contexte économique. En 2025, le produit viande ovine augmenterait de 4 %. Le coût de l'aliment serait en diminution de 3 %, alors que celui des autres biens et services de consommation resterait stable (- 0,4 %). Ainsi, en 2025, le résultat courant avant impôt augmenterait de 14 % par rapport à 2024.

Graphique 86

Structure du compte de résultat moyen des exploitations d'élevage spécialisées en production de viande ovine

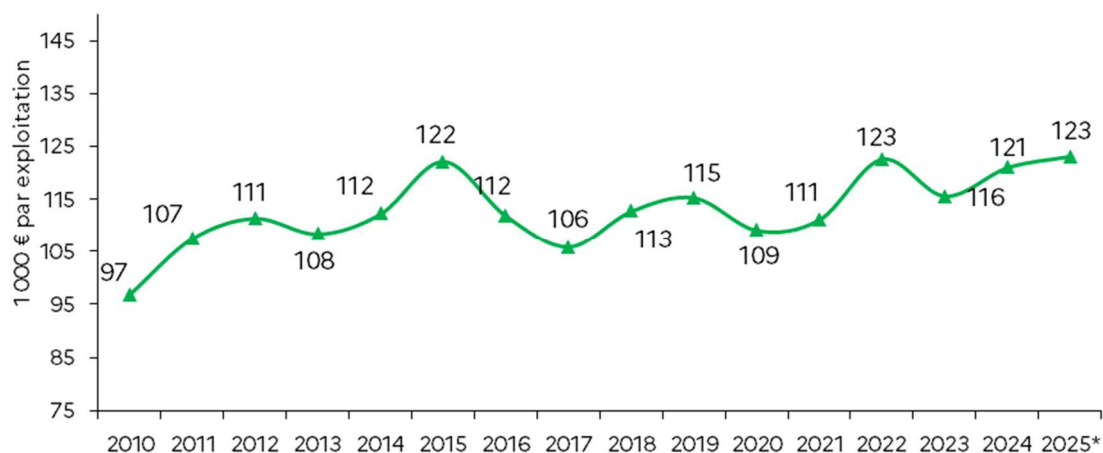


(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2025

Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'exploitation et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales. Ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le Graphique 86 (voir point 2.4. Chapitre 1. Méthode générale).

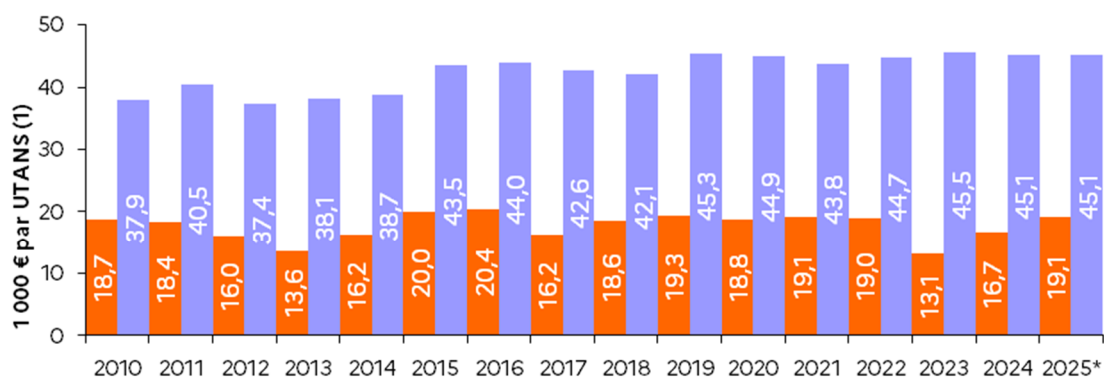
Graphique 87

Montant moyen des produits courants par exploitation spécialisée en production de viande ovine

(*) simulé à partir des indices Insee-Idele

Source : OFPM, d'après Rica (SSP) et indices Insee-Idele pour simulation 2025

Graphique 88

Résultat courant avant impôt et subventions d'exploitation par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations d'élevage ovin viande spécialisées

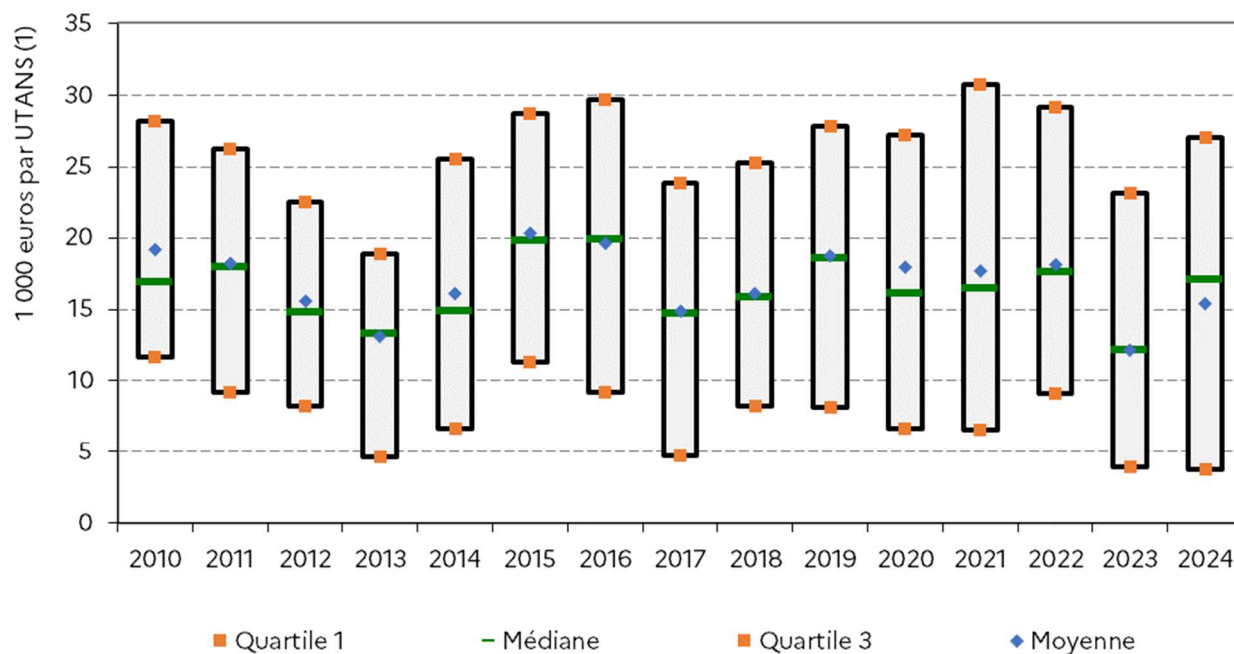
■ Résultat courant avant impôt par UTANS (1) ■ Subventions d'exploitation par UTANS (1)

(1) unité de travail annuel non salarié

Source : OFPM, d'après Rica (SSP)

Graphique 89

Dispersion du résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salariée dans les exploitations d'élevage ovin viande spécialisées de 2010 à 2024



(1) Unité de travail non salarié

Source : Rica (SSP)

Afin de mieux rendre compte de l'hétérogénéité des résultats des exploitations agricoles autour de la moyenne, la figure 89 présente des résultats de la dispersion du résultat courant avant impôt par unité de travail annuel non salariée, de 2010 à 2024.

La taille de l'échantillon permet ici de ne présenter que des résultats par quartile, en plus de la moyenne et de la médiane (cf. définitions au chapitre 1).

Ainsi, la moitié des exploitations de l'échantillon ont un RCAI/UTANS compris entre 3 800 € et 27 000 € en 2024. La médiane supérieure à la moyenne montre que la distribution n'est pas symétrique autour de la moyenne : il y a un plus grand nombre d'exploitations qui performe mieux que la moyenne, alors qu'un petit nombre influe à la baisse le RCAI moyen. 2024 est la première année où s'observe ce phénomène.

En effet, de 2010 à 2023, le RCAI/UTANS moyen a été supérieur ou égal à la médiane. Les exploitations ayant les résultats les plus élevés ont donc eu tendance à tirer les résultats moyens vers le haut certaines années, les autres exploitations ayant comparativement moins bénéficié de la conjoncture. Les années où le RCAI/UTANS moyen a diminué (comme en 2013, 2017 ou 2023), la moyenne s'est rapproché de la médiane, signifiant que le contexte économique de ces années-là n'a pas permis aux meilleures exploitations de conserver leur « avance » relative aux autres élevages.

4.2. Solde disponible et coût de production dans les élevages ovin viande, par système

4.2.1. Solde disponible dans les élevages ovin viande, par système

Suite à la demande du Comité de Pilotage de présenter des résultats issus des coûts de production élaborés par les instituts techniques agricoles comparables entre filières pour la rémunération possible des exploitants, l'Observatoire présente des résultats sans charges supplétives⁷, sous forme de solde disponible comptable. Ce solde disponible sert notamment à la rémunération de l'exploitant et des autres non-salariés éventuels, ainsi qu'au paiement de leurs cotisations sociales.

Cette estimation, pour la campagne 2025, exprimée en euros par kg de carcasse d'agneau vendu, est réalisée par l'Observatoire à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage fournies par l'Institut de l'élevage (Idele). Ces exploitations font l'objet d'un suivi annuel de leur fonctionnement et de leurs résultats techniques, économiques et environnementaux. **Leurs résultats économiques suivent les mêmes tendances d'évolution que l'ensemble des exploitations de leur secteur, même si pour des raisons de dimension et d'efficacité, ces résultats sont généralement supérieurs à la moyenne.**

Quatre systèmes d'élevage spécialisés sont étudiés :

- **« Fourragers »** : entre 22 et 44 exploitations selon l'année. Systèmes sans parcours, intensifiés (chargement > 1,4 UGB/ha de la Superficie Fourragère Totale - SFT), avec un temps de séjour en bergerie non-négligeable et un recours fréquent à l'ensilage d'herbe voire à l'ensilage de cultures fourragères (maïs, sorgho) ;
- **« Herbagers »** : Systèmes peu intensifiés ($0,5 < \text{chargement} < 1,4$ UGB/ha de surface fourragère totale), sans parcours ou peu dépendants des parcours (parcours/SFP < 3), distingués en deux sous-groupes, en fonction des zones d'élevage :
 - Entre 66 et 79 exploitations en **zones de plaines ou herbagères** : zones de cultures dominantes ou mixtes cultures-élevages, zones de cultures fourragères, zones herbagères ;
 - Entre 26 et 45 exploitations en **zones pastorales ou de montagne** : zones pastorales, des montagnes humides ou de hautes montagnes ;
- **« Pastoraux »** : Entre 20 et 28 exploitations. Systèmes extensifs fortement dépendants des parcours individuels (parcours/SFP > 3 et chargement < 0,5 UGB/ha SFT) ou recourant à des parcours collectifs dans le Sud-Est méditerranéen.

Le coût des aliments intra-consommés (issus des cultures de vente de l'exploitation) et des fourrages est calculé sur la base des coûts culturaux et non sur celle du prix de marché des céréales vendues.

⁷ Les charges dites « supplétives » ou « forfaitaires » sont des rémunérations théoriques du travail, du foncier et du capital de l'exploitant, évaluées à hauteur d'un standard prédéfini en référence à la rémunération à laquelle ces facteurs pourraient prétendre sur le marché du travail salarié, le marché de la location des terres agricoles (fermages) et sur le marché des capitaux.

En 2024, dans le système « **Fourragers** », le total des charges s'élève à 10,7 € par kilogramme de carcasse. Les produits permettent la couverture des charges comptables constatées et un solde disponible de 1,9 € par kg de carcasse.

Dans le système « **Herbagers en zones de plaines ou herbagère** », le total des charges s'élève à 12,9 € par kilogramme de carcasse. Les produits permettent la couverture des charges comptables constatées et un solde disponible de 2,9 € par kg de carcasse.

Dans le système « **Herbagers en zones pastorales ou de montagne** », les produits permettent la couverture des charges comptables constatées (13,4 € par kg de carcasse) et un solde disponible de 3,5 € par kg de carcasse.

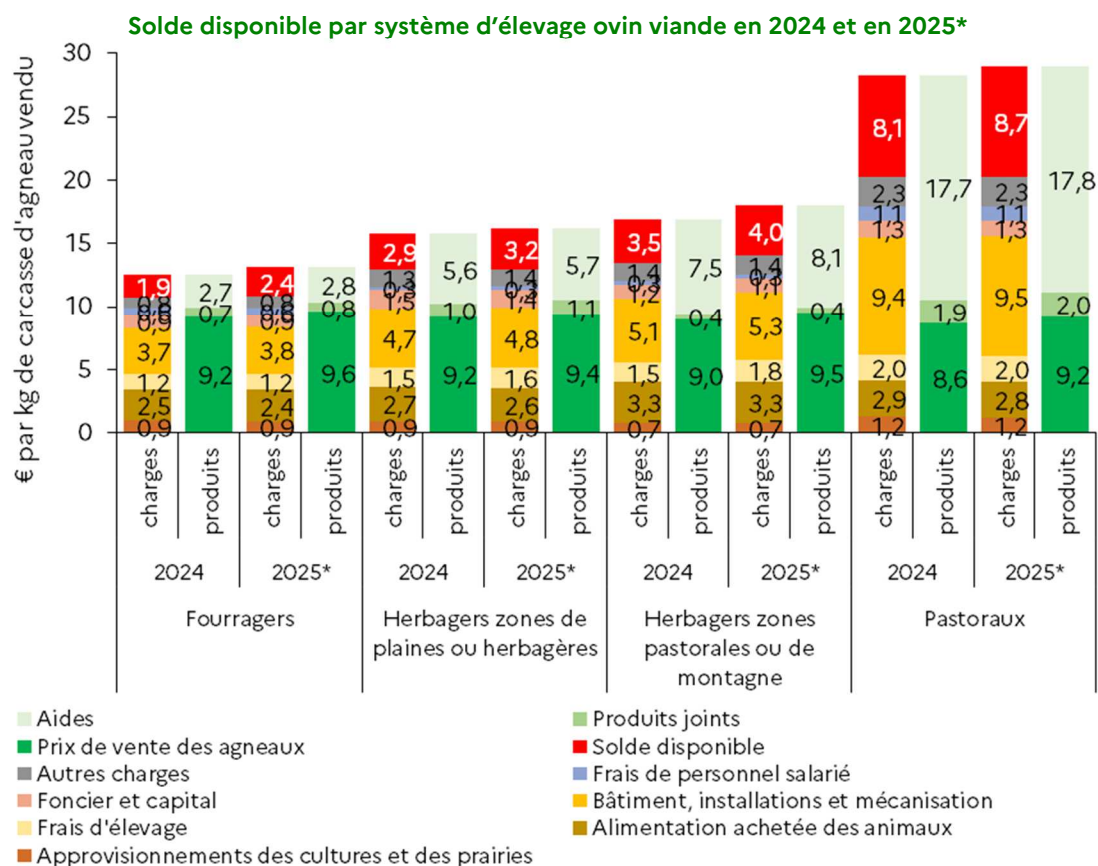
Dans le système « **Pastoraux** », les produits permettent la couverture des charges comptables (20,2 € par kg de carcasse) et un solde disponible de 8,1 € par kg de carcasse.

En 2025, l'ensemble des charges resterait stable dans tous les systèmes sauf dans le système « **Herbagers en zones pastorales ou de montagne** » où il augmenterait légèrement (+ 5 %). En effet, l'IPAMPA ovin viande a été en très net recul, notamment pour l'alimentation des animaux en 2025.

Le prix de vente des agneaux augmente pour chacun des systèmes (+ 4 % en moyenne). Une partie des élevages étant localisée dans les zones touchées par l'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO), la baisse de la production devrait être limitée à 0,3 % en moyenne.

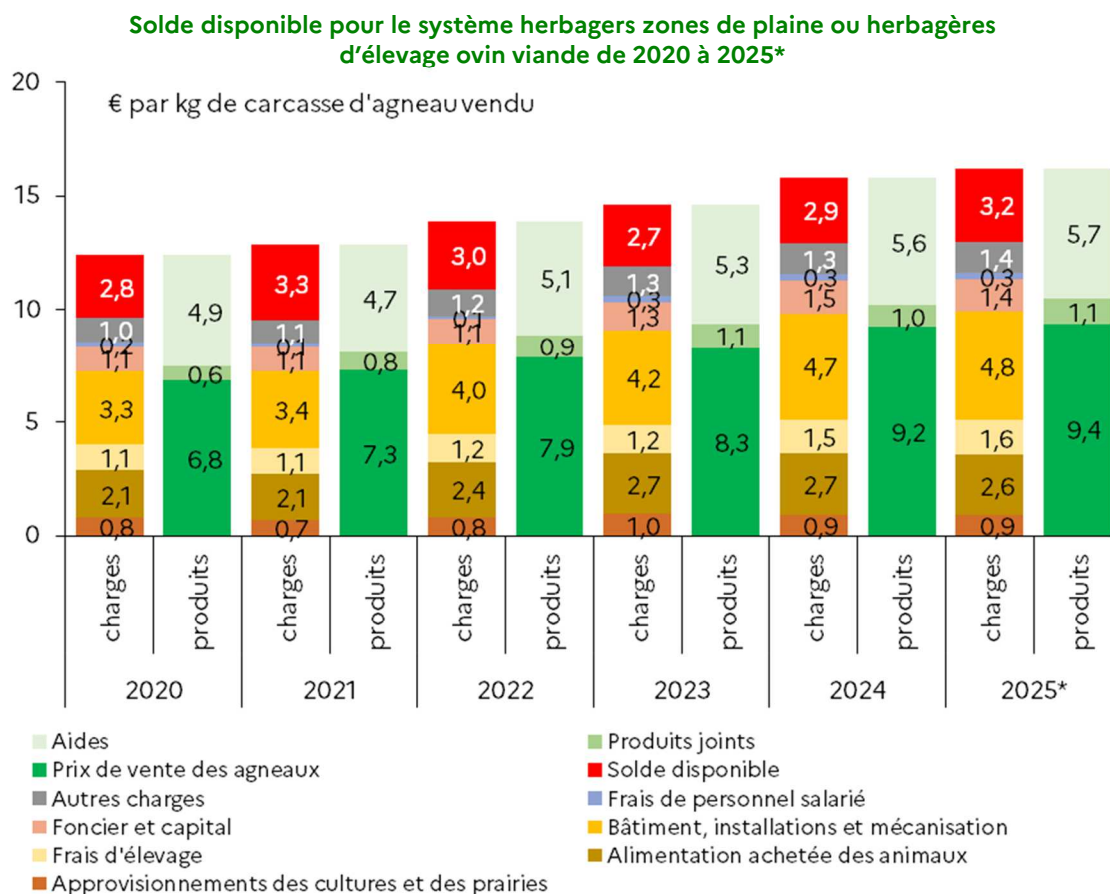
Au final, on constaterait une hausse du solde disponible pour chacun des systèmes : de + 8 % pour les « **Pastoraux** » à + 26 % pour les « **Fourragers** ».

Graphique 90



Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

Graphique 91



(*) estimation

Source : OFPM d'après Inosys – Réseau d'élevage

4.2.2. Coût de production dans les élevages ovin viande, par système

En complément de l'approche en solde disponible, l'Observatoire présente les indicateurs de coûts de production tels que définis par l'Institut de l'élevage (Idele).

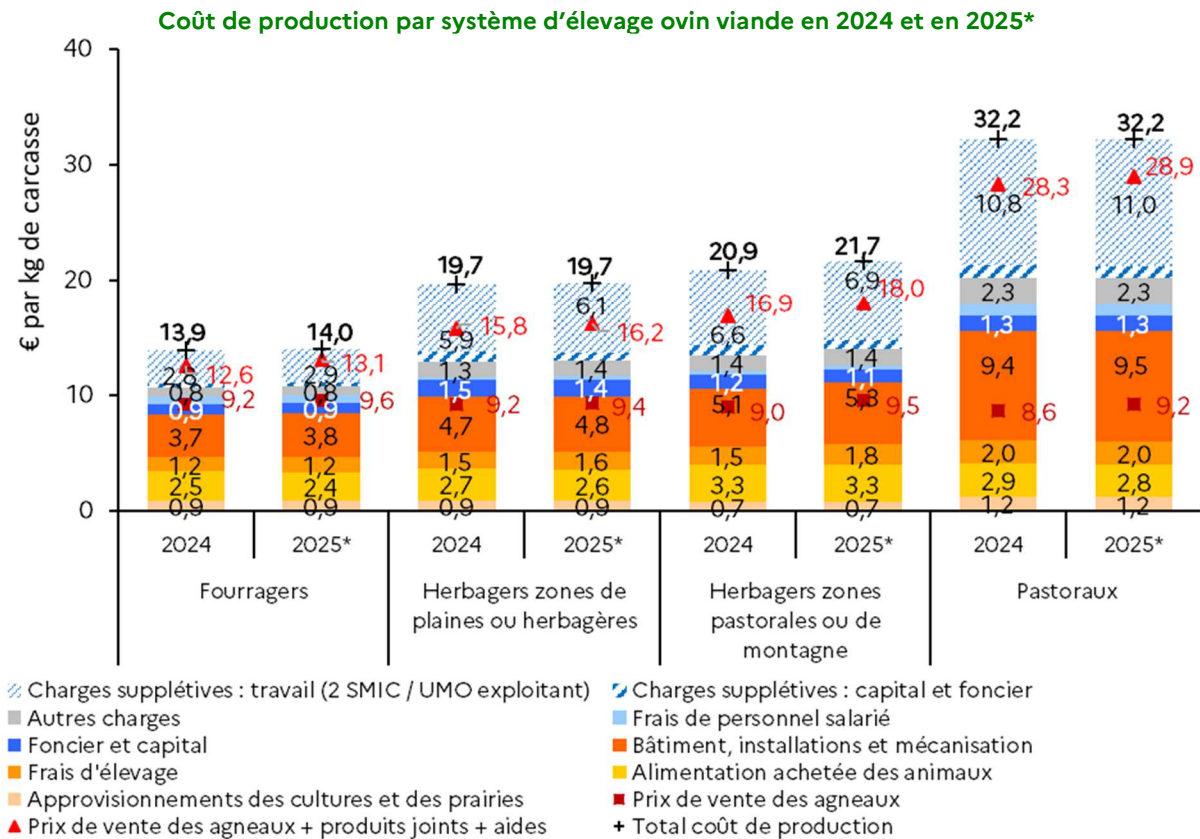
La finalité de ces indicateurs de coûts de production est différente de celle du solde disponible, ayant vocation à servir de référence pour la contractualisation au sein des filières. Aussi, ces indicateurs de coûts de production adoptent des conventions de calcul et méthodes propres à chaque filière et qui ne peuvent être comparées entre elles. Ces calculs intègrent notamment des charges supplétives qui ne sont pas issues de la comptabilité des exploitations, mais sont des conventions validées par les membres des interprofessions. Elles sont destinées à intégrer, dans l'ensemble des coûts qui doivent être rémunérés par les produits de l'exploitation, en plus de ces charges mesurées comptablement, un certain niveau de rémunération des facteurs de production apportés par les agriculteurs, à commencer par le travail selon les rémunérations forfaitaires suivantes :

- pour le travail à hauteur de 2 SMIC brut par unité de main-d'œuvre exploitant ;
- pour les capitaux personnels, au taux d'intérêt du livret A ;
- pour les terres en propriété, au taux de fermage moyen de l'exploitation.

La prise en compte de ces rémunérations forfaitaires des facteurs de production fournis par l'exploitant explique l'écart de résultat avec le solde disponible.

Cette estimation, pour la campagne 2025, exprimée en euros par kg de carcasse d'agneau vendu, est réalisée par l'Observatoire à partir d'informations techniques et comptables recueillies par les Chambres d'Agriculture dans le cadre du dispositif Inosys - Réseaux d'élevage fournies par l'Idele.

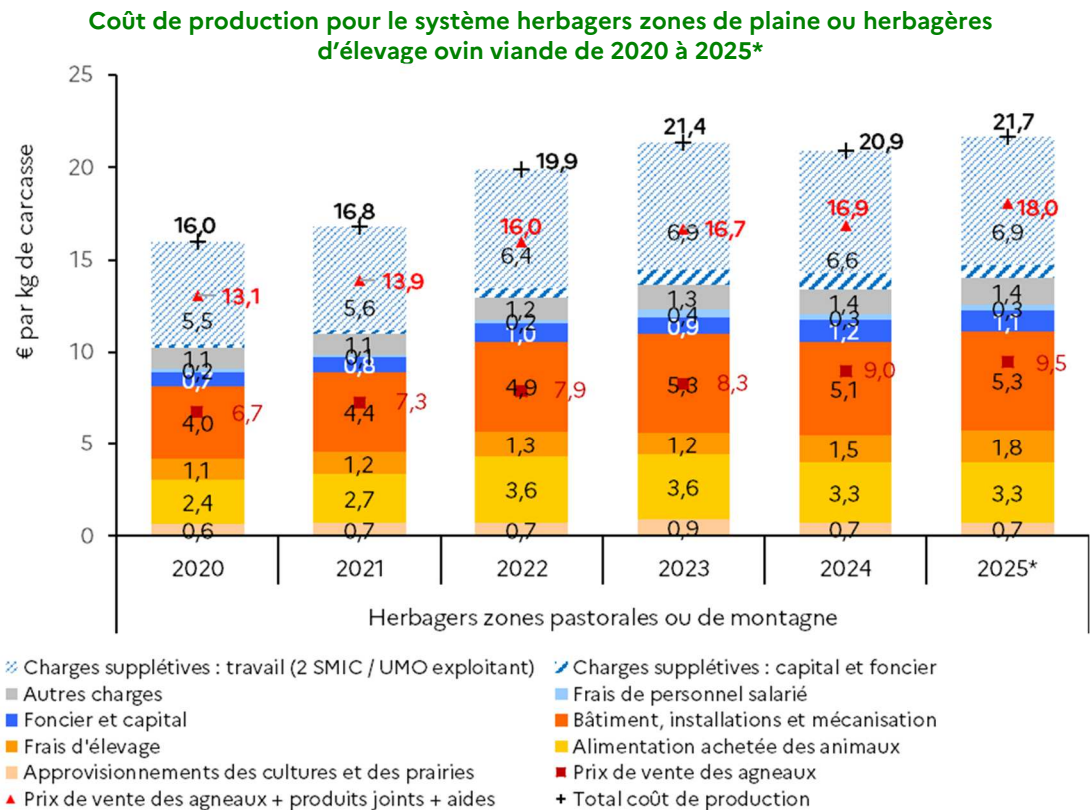
Graphique 92



(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage

Graphique 93



(*) estimation

Source : Inosys – Réseau d'élevage, traitement Institut de l'Élevage